

Fiche de poste

CONSEILLER(E) EN FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)

Détail de l'offre

Informations générales

Organisme de rattachement : Rectorat de MAYOTTE

Date de fin de publication : 15/01/2024

Description du poste

Catégorie : A

Domaine fonctionnel : Éducation et formation au long de la vie

Statut du poste : Vacant

Nature du poste : Titulaire ou contractuel ayant obtenu le certificat de qualification CFP

Intitulé du poste : Conseiller en Formation Professionnelle

Descriptif de l'employeur : Rectorat de l'académie de MAYOTTE

Description du poste : Conseiller en Formation Professionnelle au GRETA / GIP-FCIP de Mayotte

Date de prise de poste : au plus tôt.

1 - Description du poste

Le Conseiller en Formation Professionnelle, acteur du réseau académique de la formation tout au long de la vie, est chargé de développer les activités de formation continue des adultes au GRETA et/ou au GIP-FCIP de Mayotte.

Les fonctions du conseiller en formation continue :

Les activités d'un conseiller en formation continue ont pour objet le conseil en formation et le développement de la formation tout au long de la vie. Elles s'exercent dans les groupements d'établissements appelés "GRETA", structures de mutualisation des compétences, des moyens de formation et de gestion, qui regroupent lycées, lycées professionnels et collèges.

Certains conseillers en formation professionnelle sont affectés à la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue site de la DRAJES pour assurer la mise en œuvre de la politique de la région académique.

Pour ce faire, le CFP doit assurer les activités suivantes :

- Veille socio-économique, réglementaire, concurrentielle et commerciale,
- Diagnostic et analyse des besoins territoriaux et/ou sectoriels
- Contribution à la définition de la politique de l'organisation
- Conseil aux décideurs
- Représentation institutionnelle sur le territoire
- Commercialisation de l'offre de prestations et recherche de marchés
- Veille pédagogique et technologique de formation
- Analyse de demandes

- Conception de dispositifs de développement de compétences et d'accompagnement de parcours
- Formalisation d'offres de prestation
- Management de projets
- Animation de collectifs de travail
- Animation de démarches partenariales
- Contribution à la démarche qualité

2 - Condition particulières d'exercice

Installé au siège du lycée polyvalent de Kaweni à Mamoudzou, le CFP est amené à se déplacer sur toute l'île ainsi qu'occasionnellement sur les territoires adjacents.

Ses modalités d'exercice du métier sont indépendantes de son statut d'origine : il gère son temps de façon autonome en accord avec le DAFPIC, le Directeur opérationnel du GRETA-CFA dans le respect de l'organisation du service.

Particulièrement mobile sur la zone géographique de l'île qui lui est affectée. Il est indemnisé de ses frais de déplacement.

Le conseiller en Formation Professionnelle perçoit une indemnité de sujétion spéciale mensuelle, exclusive de toute autre indemnité.

3 – Interlocuteurs

Auprès des entreprises et organisations diverses, il exerce des fonctions de conseil et d'ingénierie en formation d'adultes portant sur l'analyse du besoin économique et social, la conception de plans de formation, la connaissance des aides aux entreprises, la mise en œuvre d'actions de formations. Ces fonctions sont aussi exercées vers d'autres partenaires tels que les collectivités territoriales et les services extérieurs de l'État.

Auprès des stagiaires, le Conseiller en Formation Continue participe aux dispositifs d'information, de bilan, d'évaluation des acquis et d'orientation.

Auprès des formateurs, le Conseiller en Formation Professionnelle aide à la recherche et à la production pédagogique, en particulier dans les domaines de la conception de l'alternance, de l'individualisation de la formation et de la validation.

Auprès des coordonnateurs et des personnels administratifs du GRETA-CFA et/ou du GIP FCIP, il assure un rôle de cadrage, de vérification et de contrôle de leurs activités en lien avec la production des actions de formation.

Auprès des Chefs d'établissement et de leurs adjoints, membres ou pas du GRETA et des DDFPT, il est, au sein d'une équipe, force de proposition pédagogique et technique pour l'élaboration de la politique de développement du GRETA et du GIP-FCIP et assure la mise en œuvre de celle-ci en cohérence avec les orientations nationales et la politique académique de Formation Tout au Long de la Vie.

4 - Situation administrative

Le Conseiller en formation professionnelle, est mis à la disposition par le recteur auprès du GRETA et du GIP-FCIP de Mayotte.

- Pour le CFP confirmé, il conserve son appartenance à son corps d'origine dans lequel sa carrière continue d'évoluer.
- Pour le CFP non confirmé, la première année d'exercice est dite probatoire, au cours de laquelle il bénéficie d'un accompagnement d'adaptation à l'emploi. Cette année doit permettre à l'agent nouvellement recruté d'assimiler l'importance de la notion de « réseau » dans son nouvel environnement professionnel. Après recrutement, tout nouveau CFC est stagiaire, il sera accompagné par un CFP tuteur tout au long de l'année probatoire. Un jury se prononce en fin de stage sur la validation de l'année probatoire lors de la présentation d'un mémoire professionnel. L'intéressé est confirmé ou non dans les fonctions de CFP avec délivrance d'un certificat de qualification.

5 – Conditions de candidatures

- Les Conseillers en Formation Professionnelle d'autres académies
- Tous les fonctionnaires d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation et d'enseignement ainsi que ceux de la catégorie A du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- Les fonctionnaires titulaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emploi ou à un emploi de catégorie A. Pour exercer les fonctions de conseillers en Formation Continue, ces personnels devront être détachés dans un des corps mentionnés à l'alinéa précédent, nonobstant toute disposition contraire figurant dans les statuts de ces corps.
- Les personnels contractuels de l'Éducation Nationale justifiant d'un titre ou diplôme de niveau 6 complété par trois années d'expérience professionnelle en formation continue.
- Les candidats extérieurs justifiant d'un titre ou diplôme de niveau 6 complété par trois années d'expérience professionnelle en formation continue.

6 - Déroulement de carrière

Évaluation : Tous les CFP sont évalués sous forme d'un entretien réalisé par le DAFPIC.

Le suivi de carrière des CFP titulaires enseignants est assuré par l'Inspecteur en charge de la formation continue.

Évolution de carrière : Les CFP exercent initialement auprès de l'académie qui les recrute. Ils peuvent par la suite exercer auprès d'une autre académie dès lors que des postes sont déclarés vacants.

7 - Descriptif du profil recherché

Motivé, dynamique, le Conseiller en Formation Continue maîtrise parfaitement les techniques de communication et a des aptitudes marquées pour la négociation et l'animation. Amené fréquemment à formaliser, il doit faire preuve de réelles qualités rédactionnelles et maîtriser les outils bureautiques.

Disponible et mobile.

Un goût et une pratique du travail en équipe sont indispensables.

En raison de la diversité des activités liées à sa fonction, le Conseiller en Formation Continue doit savoir s'organiser et gérer son temps.

Informations complémentaires

Les dossiers de candidature constitués d'un dossier de candidature, d'un CV détaillé et d'une lettre de motivation doit parvenir **avant le 15 février 2024 18h00** par voie électronique à :

- dafpic@ac-mayotte.fr

- delphine.douce@ac-mayotte.fr

Les entretiens seront organisés en présentiel ou à distance par visio conférence **deuxième quinzaine de février 2024.**

Poste vacant à pourvoir au plus tôt.